



RÈGLEMENT CERTIFICAT LOISIR

Le certificat concerne les chiens et conducteurs débutants, il permet d'attester des qualités de l'équipe à pouvoir évoluer dans la discipline Obéjumps, il faut cependant **un âge minimum de 6 mois pour le chien** pour s'inscrire à une cession de certificat.

LES EXERCICES DU CERTIFICAT :

1) PRÉSENTATION/SOCIABILITÉ ET ÉMOTIVITÉ

Le conducteur se présente au juge et au groupe de personnes présentes (assistants de diversions) un léger bruit ou une légère diversion sera effectuée, pour démontrer l'émotivité et la sociabilité du chien et la manière du conducteur à contrôler son chien pendant l'exercice.

NOTATION :

Le conducteur qui maîtrise mal son chien à la présentation, laisse le chien sauter ou s'exciter sans intervenir : **perte de 0.50pts** en fonction.

Le chien qui saute, s'agite, s'excite fortement **perte de 0.50pts** en fonction.

Un chien qui ne peut être caressé par le juge sur demande expresse du conducteur, **ne pourra obtenir plus de 6.50pts (bon).**

Chien qui recule ou qui montre une crainte lors de l'intervention du juge, ou de la diversion **perte de 0.50 à plusieurs points** en fonction.

Chien qui grogne ou qui montre une forte angoisse **ne pourra obtenir plus de 5pts.**

Chien qui mord à la présentation peut être ajourné par le juge.

L'exercice est noté :

- 10 pts pour le chien
- 10 pts pour le conducteur.



2) MARCHÉ AU PIED EN LAISSE AVEC FRANCHISSEMENT D'OBSTACLES AU SOL

Le conducteur devra en laisse effectuer une marche au pied et faire franchir à son chien des obstacles posés au sol d'une hauteur d'environ 20 à 30 cm sur une distance d'environ 10 à 15 mètres.

Le chien est jugé sur sa capacité à suivre son conducteur et sa facilité à franchir les obstacles, le conducteur est jugé sur sa manière d'opérer pour faire faire l'exercice à son chien.

NOTATION :

Dans le cas où un chien doit être aidé en permanence par son conducteur lors de cet exercice, **la note maximale sera de 7.5pts.**

Dans le cas où le chien marque les diversions environnantes, et empêche la progression de l'exercice, **la note maximale ne pourra dépasser 7.5pts.**

Dans le cas où un chien à des difficultés à suivre et franchir les obstacles, et que son conducteur ne l'aide pas celui-ci peut **perdre plusieurs points** à l'appréciation du juge.

L'exercice est noté :

- 10 pts pour le chien
- 10 pts pour le conducteur.

3) LES POSITIONS ASSIS ET COUCHÉ

Le conducteur devra faire effectuer un couché puis un assis (mise en place assise).

Le chien est jugé sur le fait de faire ou pas les 2 positions, le conducteur sur sa manière d'opérer à faire effectuer les 2 positions à son chien.

NOTATION :

Conducteur qui se sert fortement de sa laisse par tirade ou saccade appuyée **ne pourra obtenir plus de 6.5pts.**

Le chien qui effectue une position après 3 commandements oraux ou gestuels **ne pourra obtenir plus de 6.5pts.**

L'exercice est noté :

- 10 pts pour le chien
- 10 pts pour le conducteur.



4) LE RAPPEL AVEC LÉGER FRANCHISSEMENT D'OBSTACLE

Le conducteur placera son chien en position assis ou couché au choix reste.... pas bouger.....ira se positionner derrière l'obstacle situé à environ 10 m du chien avant de le rappeler au pied sur demande du commissaire aux concurrents.

Le chien sur ordre de son conducteur doit le rejoindre au plus près soit au pied, soit devant en position assis, il sera jugé sur son envie de franchir l'obstacle et le retour vers son maître.

Le conducteur sera jugé sur sa manière de faire faire l'exercice à son chien.

NOTATION :

Une note maximale de 7.5pts sera attribuée à un chien dont le conducteur demande à une tierce personne de tenir son chien pour pouvoir effectuer le rappel.

Le chien qui évite l'obstacle et passe à côté pour rejoindre son conducteur **ne pourra obtenir plus de 7.5pts.**

Le chien qui montre peu d'envie et de motivation au rappel **ne pourra obtenir plus de 7.5pts.**

Idem pour un chien qui revient après plusieurs sollicitations de son conducteur, qui divague fortement.

Les mises en place au retour sont à l'appréciation du juge et peuvent être **sanctionnées de 0.50pts.**

L'exercice est noté :

- 10 pts pour le chien
- 10 pts pour le conducteur

5) LE JUMPING

Le conducteur devra faire évoluer son chien sur une série basique de 5 obstacles d'agility ou autres comme le tunnel et les sauts, ceci en l'accompagnant sur son parcours.

Le chien est jugé sur sa motivation à franchir les obstacles, le conducteur sur sa manière d'opérer à faire passer les obstacles à son chien.

NOTATION :

Le chien tenu en laisse pour le jumping **ne pourra obtenir plus de 7.5pts.**

L'exercice est noté :

- 10 pts pour le chien
- 10 pts pour le conducteur.

PRECISION :

En Certificat Loisir le conducteur est jugé sur sa manière d'opérer pour faire effectuer les exercices demandés par le commissaire. Il peut si nécessaire aider son chien en le motivant de la voix ou par la gestuelle sans perte de point pour le chien, dans le cas contraire, un conducteur peut être sanctionné par le juge, si celui-ci n'aide pas son chien et le laisse livré à lui-même.

Le CERTIFICAT LOISIR s'obtient avec **un minimum de 60 % des points** cumulés par le couple soit **60 pts sur 100 pts.**

Excellent	80 % des points soit 80 pts
Très bon	70 % des points soit 70 pts
Bon	60 % des points soit 60 pts